

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 12 nonies du 17 décembre 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES	2
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CHAMPAGNE-ARDENNE	2
<i>Arrêté n° 2015-1162 du 02 novembre 2015 modifiant la composition de la commission de sélection d'appel à projet au titre des services et établissements médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du président du conseil départemental et du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé (ARS) -----</i>	<i>2</i>
PREFECTURE DE REGION CHAMPAGNE-ARDENNE – SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES DE CHAMPAGNE-ARDENNE	3
<i>Arrêté préfectoral désignant le commissaire du gouvernement du Groupement d'Intérêt Public « Logistique Sud Marne » -----</i>	<i>3</i>

MESURES NOMINATIVES

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté n° 2015-1162 du 02 novembre 2015 modifiant la composition de la commission de sélection d'appel à projet au titre des services et établissements médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du président du conseil départemental et du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé (ARS)

Le directeur général par intérim de l'ARS de Champagne-Ardenne,

Le président du conseil départemental de Haute-Marne,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment ses articles L.313-1 à L.313-8, et R.313-1 et suivants ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L-313-1 du CASF ;

VU la circulaire n° DGCS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation ;

VU l'arrêté conjoint ARS 2014-204 du 4 avril 2014 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet au titre des services et établissements médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du président du conseil départemental et du directeur général de l'ARS ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2015 portant nomination de M. Benoit CROCHET en qualité de directeur général par intérim de l'ARS Champagne Ardenne ;

Sur proposition de Madame la directrice du secteur médico-social de l'ARS de Champagne-Ardenne ;

Sur proposition de Monsieur le directeur de la solidarité départementale ;

ARRETTENT :

Article 1er : L'arrêté conjoint 2014-204 du 4 avril 2014, fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet au titre des services et établissements médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du président du conseil départemental et du directeur général de l'ARS, est abrogé.

Article 2 : Sont membres de la commission, à titre permanent, avec voix délibérative :

Co-présidents :

Le président du conseil départemental de la Haute-Marne ou son représentant :

Titulaire : Mme Marie-Claude LAVOCAT, conseiller départemental, vice-présidente déléguée aux personnes âgées et aux personnes handicapées

Suppléant : Mme Rachel BLANC, conseiller départemental, vice-présidente déléguée à l'insertion sociale, à la protection de l'enfance et aux maisons de santé

Le directeur général par intérim de l'ARS ou son représentant :

Titulaire : M. François GUIOT, délégué territorial Haute-Marne de l'ARS Champagne-Ardenne

Suppléant : Mme Edith CHRISTOPHE, directrice du secteur médico-social de l'ARS Champagne-Ardenne

Deux représentants du département, désignés par le président du conseil départemental :

Titulaire : Mme Yvette ROSSIGNEUX, conseiller départemental, vice-présidente déléguée aux finances

Titulaire : M. le Docteur Francis ARNOUD, conseiller départemental

Suppléant : M. Jean-Michel RABIET, conseiller départemental, vice-président délégué à l'environnement, au développement durable et au monde agricole

Suppléant : M. Laurent GOUVERNEUR, conseiller départemental

Deux représentants de l'ARS désignés par son directeur général par intérim :

Titulaire : Mme Anne-Marie WERNER, chef du service offre médico-sociale à la délégation territoriale de l'ARS de l'Aube

Titulaire : Mme Valérie PAJAK, chef du pôle planification, contractualisation et qualité à la direction du secteur médico-social de l'ARS Champagne-Ardenne

Suppléant : Mme Francine PERNIN, chef du pôle gestion des moyens à la direction du secteur médico-social de l'ARS Champagne-Ardenne

Six représentants d'usagers désignés conjointement par le président du conseil départemental et le directeur général par intérim de l'ARS sur proposition respectivement du comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) et du conseil départemental consultatif des personnes handicapées :

dont 3 représentants d'associations de retraités et de personnes âgées :

Titulaire : M. Jacques MAURICE, CODERPA 52

Suppléant : M. Gérard DELAUNAY, CODERPA 52

Titulaire : M. Guy FROMHOLTZ, CODERPA 52

Suppléant : M. Jean-Pierre WOJTYLAK, CODERPA 52

Titulaire : Mme Viviane ETIENNOT-PUJOL, CODERPA 52

Suppléant : Mme Elisabeth BLAISON, CODERPA 52

dont 3 représentants d'associations de personnes handicapées :

Titulaire: Mme Yvonne LAURENT, association Spina Bifida et handicaps associés (ASBH)

Suppléant : M. François HAFFNER, ASBH

Titulaire: M. Jean-Marie MUNIER, association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) de Haute-Marne

Suppléant : Mme Elisabeth SIDOLI, APAJH Haute-Marne

Titulaire: M. Joël LEGRAND, association des personnes invalides (API) de Haute-Marne

Suppléant : Mme Marie-Thérèse AUTIN, API

Article 3 : Sont membres de la commission, avec voix consultative :

A titre permanent :

Deux représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil désignés conjointement par les coprésidents de la commission :

Titulaire: Mme Chantal DOUBLET, union régionale des associations de parents d'enfants et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) - fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (FEGAPEI)

Suppléant : Mme Anne BIGUET, URAPEI - FEGAPEI

Titulaire : Mme Laurence MANDT, fédération hospitalière de France (FHF)

Suppléant : Mme Laure BALTAZARD, FHF

Pour chaque appel à projet :

Deux personnalités qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine de l'appel à projet correspondant désignées conjointement par les coprésidents de la commission :

Appel à projets personnes âgées :

Titulaire : Mme le Dr MASSE, médecin gériatre au centre hospitalier de Langres

Titulaire : Mme le Dr FERREIRA, médecin gériatre au centre hospitalier général de Saint-Dizier

Appel à projet adultes et enfants handicapés :

Titulaire : Mme Michèle LEMORGE, directrice de l'association des paralysés de France de Haute-Marne

Titulaire : Mme le Dr VITREY, médecin à la maison départementale des personnes handicapées

Suppléant : M. Jean VAMPOUILLE, président de l'association des directeurs des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ADESSMS)

Au plus deux représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet correspondant désignés conjointement par les coprésidents de la commission :

Appel à projets personnes âgées :

Titulaire : M. Philippe RENAUT, fédération départementale des clubs d'ânés ruraux de Haute-Marne (FDCAR 52)

Appel à projet adultes et enfants handicapés :

Titulaire : Mme Michèle LEBEUF, présidente de l'union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM) Haute-Marne

Au plus quatre personnels des services techniques, comptables ou financiers en qualité d'experts dans le domaine de l'appel à projet correspondant désignés à parité par les coprésidents de la commission :

Titulaire : M. Etienne MATHIEU, chargé de mission expertise immobilière à l'ARS Champagne-Ardenne

Titulaire : M. Patrick GENEVAUX, directeur adjoint de la solidarité départementale au conseil départemental de Haute-Marne

Article 4 : Le mandat des membres de la commission désignés à titre permanent ainsi que celui de leur suppléant est de trois ans. Il est renouvelable.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Monsieur le délégué territorial de l'ARS en Haute-Marne et Monsieur le directeur général des services du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Région Champagne-Ardenne et du Département de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 02 novembre 2015

Pour le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne
et par délégation,

La directrice du secteur médico-social

Signé Edith CHRISTOPHE

Le président du conseil départemental
de Haute-Marne,

Signé Bruno SIDO

PREFECTURE DE REGION CHAMPAGNE-ARDENNE – SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté préfectoral désignant le commissaire du gouvernement du Groupement d'Intérêt Public « Logistique Sud Marne »

Le préfet de la région Champagne-Ardenne,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, articles 98 et suivants,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu le décret n° 2012-1483 du 27 décembre 2012 relatif à la transformation des syndicats inter hospitaliers,

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime applicable aux personnels des groupements d'intérêt public,

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 susvisé,

Vu la décision d'approbation de la convention constitutive modifiée du GIP « Logistique Sud Marne » signée et publiée le 16/12/2015
Sur proposition du directeur régional des finances publiques de Champagne-Ardenne

Arrête

I : Monsieur Dominique OEUF, Administrateur des Finances Publiques est désigné commissaire du gouvernement du groupement d'intérêt public « Logistique Sud Marne ».

En cas d'empêchement, Mme Carole TENOT, Inspectrice Principale des Finances Publiques est désignée pour le suppléer.

II : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de Champagne-Ardenne par intérim est chargé de publier la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Champagne-Ardenne

Châlons-en-Champagne, le 17 décembre 2015

Le Préfet de la Région Champagne Ardenne

Signé Jean-François SAVY
